

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 juin 2024

Délibération n°2024/201

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 34 Votants : 50 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas-sur-Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

### MEMBRES PRESENTS :

ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme Nelly CLARET
BEAUREPAIRE	Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mr Kénan SOLMAZ
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
JARCIEU	Mr Yann BERHAULT
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL - Mme Marie Christine HAINAUD – Mme Nathalie LIHOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr Frédéric DESSEIGNET
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI - Mme Christine RABIER – Mme Aida CHOUCANE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	Mr Gilles VIAL
SONNAY	Mr Claude LHERMET

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr Christian MONTEYREMARD pouvoir à Mr Régis VIALLATTE – Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN - Mme Annie MONNERY pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD - Mr Jacques GARNIER pouvoir Mr Axel MONTEYREMARD – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mme Delphine ALBUS – Mr Michel PASCAL pouvoir à Jean Luc DURIEUX - Mr Robert DURANTON pouvoir à Mr René PEY - Mr Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Josette BONNET – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL - Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mme Aida CHOUCANE - Mr Claude RULLIERE pouvoir à Mr Louis CORRADINI – Mme Françoise BUNIAZET pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD pouvoir à Mr Serge MERCIER – Mr Xavier AZZOPARDI pouvoir Mme Christine RABIER – Mr Jean Marc REY pouvoir à Mr Denis MERLIN

**EXCUSES** : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mr Yann FLAMANT – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT - Mr Gilbert MANIN – Mme Karelle OGIER - Mr Laurent ILTIS – Mr Bernard PERNOT – Mr Denis CHAMBON – Mr Gérard BECT – Mr Luc SATRE – Mme Isabelle DUGUA – Mme Sandrine LECOUTRE – Mme Christelle GRANGEOT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Olivier MERLIN -

Mme Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

Madame DUGUA – Madame LECOUTRE – Madame GRANGEOT quittent la salle

\*\*\*

**OBJET : Emploi – insertion : participation annuelle 2024 au fonctionnement de la Mission Locale de l'Isère Rhodanienne (MLIR) et signature de la convention de partenariat**

La Mission Locale propose à chaque jeune un suivi personnalisé pour construire son parcours et aborder toutes les questions liées à l'accès à ses droits, à la formation, à l'emploi, au logement, ... et être accompagné dans sa mise en œuvre. L'objectif est de rendre le jeune autonome dans ses démarches. Cet accompagnement s'inscrit dans les principes et les objectifs du conseil en évolution professionnelle.

Ainsi l'offre de service de la MLIR repose sur deux principes transverses définis par le cadre national :

- L'observation du territoire d'intervention et la production de connaissances,
- L'écoute active des jeunes et la prise en compte de leur parole pour éclairer leurs choix d'actions et développer leur pouvoir d'agir.

Ce cadre commun définit les réalisations socles pour chacune des 5 fonctions de la Mission Locale à partir desquelles la MLIR élabore et anime son projet de structure sur le territoire :

- Sur la fonction Repérage, mobilisation des jeunes,
- Sur la fonction Accueil, Information,
- Sur la fonction Orientation,
- Sur la fonction Accompagnement à la construction et à la mise en œuvre du parcours du jeune,
- En direction des employeurs.

La MLIR intervient sur 2 EPCI : Vienne Condrieu Agglomération et Entre Bièvre Et Rhône

Une convention de partenariat ayant pour objet la formalisation des modalités de partenariat entre EBER et la MLIR est établie chaque année. En 2023, elle prévoyait plusieurs actions spécifiques, en plus des activités de base détaillées précédemment en faveur des jeunes du territoire.

A compter de mars 2022, le CEJ a pris le relais de la Garantie Jeunes et concerne tous les jeunes de moins de 26 ans (et de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans l'élaboration d'un projet professionnel en vue d'un accès à l'emploi.

Dans le cadre de l'accompagnement proposé aux jeunes, la MLIR propose différents ateliers pour les préparer à l'emploi. Parallèlement, le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi propose aussi des actions spécifiques qui s'adressent principalement aux bénéficiaires du RSA mais qui peuvent aussi être mutualisées avec d'autres publics dans le cadre du programme départemental d'insertion vers l'emploi.

Les partenariats entre la MLIR et EBER ont été développés pour optimiser l'offre de services.

La MLIR s'attachera également à promouvoir son offre de service globale s'agissant notamment des mesures gouvernementales telles que l'alternance, l'apprentissage, les contrats aidés etc...

Ce partenariat sera reproduit pour 2024.

La cotisation pour l'année 2024 sera de 116 529,60 € (70 624 hab. x 1,65 €) ;

Pour rappel, conformément à la délibération du Conseil communautaire de novembre 2021, EBER met à disposition gracieuse de la MLIR les locaux de l'ancienne trésorerie de Beaurepaire. Il est à noter que l'agent en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA porté par EBER est également basé dans cette antenne de proximité dédiée à l'insertion professionnelle.

Pour l'antenne de Roussillon, depuis le mois de décembre 2022, la MLIR a regroupé toutes ses activités dans le même local situé 88 avenue Gabriel Péri à Roussillon.

A la suite d'une présentation des éléments par Thierry Guiblais, Directeur de la MLIR, la commission emploi-insertion du 4 juin propose de donner un avis favorable au versement de la subvention de 116 529,60 € pour l'année 2024 et à la signature de la convention de partenariat sur les mêmes bases que celle de l'année 2023.

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** la convention de partenariat et financement 2024 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et la MLIR, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération,

**FIXE** la cotisation de la Communauté de communes pour 2024 à de 116 529,60 €,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente  
**Sylvie DEZARNAUD**